



Bon de commande

Ce bon de commande est à déposer auprès de votre mairie de résidence du **1^{er} au 25 octobre 2026, dernier délai**. Cette opération est réservée aux personnes qui résident sur le territoire de la CCHPB.

Nom et prénom Portable

Adresse.....

CP Commune

Mail

- ☐ Je m'engage à venir récupérer ma commande auprès de la CCHPB lors de la permanence dédiée qui sera programmée.
- ☐ J'ai pris connaissance et accepte le règlement de l'opération attaché au présent bon de commande.

(Bon de commande au dos)



Espèce	Arbre / Arbuste	Tarif lot de 10	Taille	Nombre de lots	TOTAL €
Ajonc d'europe <i>Ulex europaeus</i>	Arbuste	18,00 €	GODET 20 +		
Aubépine <i>Crataegus monogyna</i>	Arbuste	7,60 €	30/60		
Aulne glutineux <i>Glutinosus</i>	Arbre	7,45 €	50/80		
Bouleau verruqueux <i>Betula pendula</i>	Arbre	7,60 €	50/80		
Châtaignier <i>Castanea sativa</i>	Arbre	17,60 €	60/80		
Chêne pédonculé <i>Quercus robur</i>	Arbre	15,10 €	50/80		
Cornouiller sanguin <i>Cornus sanguinea</i>	Arbuste	8,10 €	30/60		
Eglantier <i>Rosa canina</i>	Arbuste	6,50 €	30/60		
Erable champêtre <i>Acer campestre</i>	Arbre	13,50 €	50/80		
Frêne commun <i>Fraxinus excelsior</i>	Arbre	13,50 €	30/60		
Fusain <i>Euonymus europaeus</i>	Arbre	9,20 €	30/60		
Hêtre commun <i>Fagus sylvatica</i>	Arbre	9,40 €	50/80		
Houx <i>Ilex aquifolium</i>	Arbuste	19,80 €	GODET 20 +		
Merisier <i>Prunus avium</i>	Arbre	16,00 €	40/60		
Néflier <i>Mespilus germanica</i>	Arbre	28,00 €	GODET 20 +		
Noisetier <i>Corylus avellana</i>	Arbuste	7,80 €	30/60		
Poirier sauvage <i>Pyrus pyraster</i>	Arbre	8,70 €	30/50		
Pommier sauvage <i>Malus sylvestris</i>	Arbre	11,00 €	30/60		
Prunellier <i>Prunus spinosa</i>	Arbuste	7,10 €	30/60		
Saule roux <i>Salix atrocinerea</i>	Arbuste	8,10 €	40/60		
Sorbier des oiseleurs <i>Sorbus aucuparia</i>	Arbre	12,70 €	30/50		
Sureau noir <i>Sambucus nigra</i>	Arbuste	7,40 €	30/60		
Tamaris <i>Tamarix gallica</i>	Arbuste	29,50 €	GODET 20 +		
Troène commun <i>Ligustrum vulgare</i>	Arbuste	9,80 €	30/60		

*30/60 = 30 cm minimum à l'achat, partie aérienne du plant

MONTANT TOTAL :

Cachet de la Mairie

⚠ Montant minimum de la commande : 10 euros

Les commandes seront à récupérer aux services techniques communautaires lors d'une permanence dédiée. Le service de la CCHPB vous tiendra informé de la date de permanence.

Règlement de l'opération « Les bons plants »

Lancée en 1987 à la suite d'un ouragan qui a détruit un quart de la forêt bretonne, la communauté de communes du haut Pays bigouden (CCHPB) propose aux habitants une vente de plants afin de favoriser la biodiversité et la protection de l'environnement, et permettant de profiter de tarifs de groupe avantageux.

Commandes :

L'opération est destinée aux habitants du territoire et aux agents de la CCHPB (même hors territoire).

Les bons de commande sont téléchargeables sur le site internet de la CCHPB ou disponibles au format papier dans chaque mairie du territoire à compter du 1er octobre de chaque année. Un livret d'informations est également disponible en téléchargement sur le site internet de la CCHPB. Il présente des préconisations générales sur la manière de planter et une fiche descriptive par espèce.

Pour passer commande, les habitants remplissent le bon et le retournent auprès de leur mairie de résidence, avant le 25 octobre. Les commandes sont passées exclusivement par lot(s) comprenant 10 plants de la même variété. Le montant minimum d'une commande est de 10 €. Les commandes doivent être passées avec le bon de commande de l'année en cours. Toute commande passée avec un bon d'une année antérieure ne sera pas prise en compte.

Les mairies transmettent ensuite l'ensemble des bons de commande à la CCHPB qui se charge de passer la commande groupée au prestataire.

Livraison et retrait des commandes :

Fin novembre (généralement la semaine du 25 novembre), la CCHPB réceptionne l'ensemble des plants commandés et se charge de constituer les commandes de chaque habitant.

Les habitants sont ensuite invités à venir retirer leur commande auprès de la CCHPB lors d'une permanence organisée aux services techniques communautaires.

Le délai entre la réception par la CCHPB et la distribution des commandes aux habitants est de 2 jours maximum afin de préserver les plants.

Tarifs :

Sur les bons de commande, les prix sont indiqués Toutes Taxes Comprises (TTC). La CCHPB refacture donc le montant TTC de la commande à chaque habitant. Ce montant correspond au montant TTC payé à la pépinière, sans marge.

La CCHPB prend en charge le coût de transport, de livraison des plants et d'étiquetage des lots.

La CCHPB n'est pas assujettie à la TVA. Aucune facture indiquant la TVA ne peut donc être éditée.

Responsabilités :

La CCHPB n'est pas productrice des plants, elle centralise les commandes et les paiements. La CCHPB décline toute responsabilité en cas de non reprise des plants et de mauvaise qualité de ces derniers.

Toute commande passée sera due, aucune annulation de commande ou remboursement ne sera effectué. En passant commande, chaque habitant s'engage à régler la somme due au Trésor Public dès réception de la facture émise par la CCHPB.

Toute commande retirée tardivement, après la permanence organisée par la CCHPB entraînera des risques de dégradation des plants et de non reprise.

Protection des données :

Vos données sont nécessaires aux services environnement et comptabilité de la collectivité pour assurer le suivi et la gestion du service. Elles sont communiquées au Trésor Public pour la facturation et conservées 10 ans.

Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour connaître vos droits et les modalités, veuillez consulter la notice d'information affichée au siège administratif de la CCHPB – 2a, rue de la Mer – 29710 Pouldreuzic.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :